



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 18 octobre 2018, à 16h45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller
- Madame Carol Oster, conseillère
- Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Michel Bédard, conseiller

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Gilles Bélanger, directeur général

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 16h45.

RÉSOLUTION 9836-10-2018
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un bâtiment dans la bande de protection riveraine sur la propriété située au 1294, rue de l'Orée-du-Bois, lot 5 501 985 du cadastre du Québec
4. Promesse d'achat pour l'acquisition des lots numéros 5 413 498, 5 501 832, 5 501 834, 5 501 835, 5 501 828 et 5 501 839 du cadastre du Québec
5. Location d'une salle gratuite au Conseil régional de Développement Social des Laurentides
6. Période de questions
7. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 9837-10-2018

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT
DANS LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1294,
RUE DE L'ORÉE-DU-BOIS, LOT 5 501 985 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Maxime Desjardins en faveur d'une propriété située au 1294, rue de l'Orée-du-Bois, lot 5 501 985 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à autoriser la réalisation de travaux de rénovation et de reconstruction des fondations d'un bâtiment existant implanté à une distance de 2,88 mètres d'un cours d'eau alors que l'article 196 du *Règlement de zonage* numéro 194-2011 établit qu'une distance minimale de 5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux doit être respectée ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2206-10-2018, recommande au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 1294, rue de l'Orée-du-Bois, le tout tel que présenté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 1294, rue de l'Orée-du-Bois, le tout tel que présenté, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 9838-10-2018

**PROMESSE D'ACHAT POUR L'ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 5 413 498,
5 501 832, 5 501 834, 5 501 835, 5 501 828 ET 5 501 839 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite acquérir un terrain composé des lots numéros 5 413 498, 5 501 832, 5 501 834, 5 501 835, 5 501 828 et 5 501 839 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire accepte de céder à la Municipalité ledit terrain pour la somme de 350 000 \$, plus les taxes, s'il y a lieu ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'acte notarié et d'arpentage s'il y a lieu seront à la charge de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les services administratifs ont préparé une promesse d'achat.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE PROCÉDER à l'acquisition du terrain décrit comme étant les lots numéros 5 413 498, 5 501 832, 5 501 834, 5 501 835, 5 501 828 et 5 501 839 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 37 756.10 mètres carrés, au montant de 350 000 \$ plus les taxes, s'il y a lieu ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la promesse d'achat préparée par les services administratifs, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, de même que l'acte de cession notarié à intervenir entre les parties.

L'achat de ce terrain est conditionnel, notamment, à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un règlement d'emprunt.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 9839-10-2018
LOCATION D'UNE SALLE GRATUITE AU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
SOCIAL DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de développement social des Laurentides a pour mission d'accroître et de soutenir la capacité d'action collective en développement social de la région des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de développement social des Laurentides demande la possibilité de bénéficier de la location gratuite d'une salle pour la tenue d'une réunion des membres et la rencontre du conseil d'administration.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ACCEPTER de prêter une salle gratuitement à Conseil régional de développement social des Laurentides mercredi le 21 novembre de 9h à 14h pour la tenue d'une réunion des membres et la rencontre du conseil d'administration, tel que plus amplement détaillé à sa demande du 16 octobre 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 9840-10-2018
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert de lever la présente séance spéciale à 16h57.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier

